

**LISTE INDICATIVE DES PIÈCES ET INFORMATIONS A TRANSMETTRE
POUR CONSTITUER UNE SOCIÉTÉ**

Concernant les caractéristiques sociales

- Dénomination sociale de la société (il s'agit du nom sous lequel votre société sera connue) ;
- Adresse du siège social ;
- Forme sociale (S.C.I., S.A.R.L., S.A.S...) ;
- Capital social : il s'agit de déterminer le montant et la nature (numéraire, nature) des contributions de chaque associé ;
- Répartition des parts sociales entre associés ;
- Le cas échéant, option fiscale à retenir pour votre société ;
- Modalités de prise de décisions collectives : il s'agit notamment de déterminer les règles de majorité ;
- Détermination des droits et devoirs attachés à la qualité d'associé ;
- Mandataire social : il s'agit de déterminer qui représentera la société et signera pour elle. Par extension, il faut envisager comment ce représentant sera nommé et révoqué ;
- Agrément : il s'agit de déterminer de quelle façon un tiers pourra devenir nouvel associé (logique ouverte : absence d'agrément ou logique fermée : agrément obligatoire).

Concernant chaque associé

Personnes physiques

- Questionnaire d'état civil et éventuels justificatifs (contrat de mariage, jugement de divorce, récépissé de PACS...) ;
- Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Le cas échéant, justificatif de placement sous un régime de protection (tutelle, curatelle...) ;
- Relevé d'Identité Bancaire signé (pour la restitution d'un éventuel trop-perçu lors de la clôture du dossier).

Personnes morales

- Kbis de moins de 3 mois ou avis au répertoire SIREN ;
- Copie certifiée conforme des derniers statuts ;
- Procès-verbal, certifié conforme, de nomination du représentant (si nomination extra-statutaire) ;
- Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant ;
- Procès-verbal, certifié conforme, d'une décision sociale autorisant la prise de participation ;
- Relevé d'Identité Bancaire de la personne morale signé par son représentant.

Concernant la société à créer

- Pour le siège social de cette société : si vous êtes propriétaire du siège social : titre de propriété complet (acte d'achat avec les annexes) et dernier avis d'imposition aux taxes foncières ; si vous êtes locataire du siège social : bail complet, dernière quittance de loyer et autorisation écrite du propriétaire (accord de domiciliation) ;
- Le cas échéant, si l'immeuble est en copropriété, fournir l'état descriptif de division - règlement de copropriété ;
- Le cas échéant, si l'immeuble est en lotissement, cahier des charges du lotissement et statuts de l'association syndicale.